



CyrilDechegneConsulting

## AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N° 200

04/07/2025

**Bonnes vacances à tous retour début septembre**

Pour lire l'Agenda, cliquez [ici](#)  
N'oubliez pas d'ajouter l'adresse d'envoi de l'Agenda dans vos contacts pour éviter que la newsletter passe en Spam !

## ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **EPRD 2025 : Embouteillage à tous les étages**

Règlementairement les ESMS doivent produire un EPRD avant le 30/06. Or depuis plusieurs années, les arrêtés soins arrivent au mieux à cette date ! Quand la plupart des établissements doivent préalablement envoyer au Conseil d'Administration les documents en lien avec cet EPRD et les faire voter, cela devient complexe...

Il est urgent que l'Etat change sa façon de travailler (efficience) et vote ses priorités (LFSS) plus tôt pour établir des arrêtés en début d'année. Cela permettrait aux personnes en charge de faire l'EPRD, de le réaliser dès le début de l'année.

En ces périodes de spirales déficitaires, cela permettrait d'être plus réactif dans les plans de corrections et le recensement des aides et également, d'arrêter les embouteillages sur la plateforme de la CNSA qui « bug » depuis jeudi dernier ! Vivement 2026 !

- **25 milliards d'euros pour le grand âge mobilisé par la Caisse des Dépôts**

Pour accompagner le vieillissement de la population et financer les acteurs de soins et les innovations en santé, la Caisse des Dépôts va mobiliser plus de 25 milliards d'euros sur les 5 prochaines années a annoncé le groupe. Des investissements structurés autour de 4 axes prioritaires d'intervention :

- le financement de l'offre de soins et d'accompagnement de la perte d'autonomie (établissements, habitats partagés) ;

- le soutien aux innovations qui favorisent l'accès aux soins
- les actions de prévention (solutions numériques, expérimentations territoriales) ;
- le soutien à l'émergence et au développement

- **CNRACL : qui paye l'addition**

Pour les établissements publics, le taux de cotisation de la CNRACL est passé de 31.65 à 34.65% et il va continuer de grimper de 3 points par an pendant encore 3 ans. Les arrêts soins fraîchement arrivés prennent une partie de ces surcoûts, mais sur la section hébergement et dépendance qui va prendre en charge entre les CPOM, les taux d'évolution gelés, les calculs de dotation dépendance ....

Déjà que les Ehpad étaient en difficultés financières, cela ne va pas arranger leur situation.

A titre d'exemple et pour bien comprendre : « *selon la FHF, pour un Ehpad public de 100 places dont l'effectif est de 60 fonctionnaires affiliés à la CNRACL, en 2025, cette augmentation "représentera 57.600 euros. Soit 230 000 € d'ici 2028 de charges complémentaires à absorber !*

- **Bilan enquête FNADEPA**

L'enquête révèle une situation qui reste inquiétante, malgré quelques signaux positifs en termes économiques. Quelques chiffres sont particulièrement à noter :

- 1 ESMS sur 2 fait régulièrement appel à l'intérim. Ce recours à l'intérim devient plus occasionnel : 27 % des structures y recourent au moins 1 fois par mois contre 10,4 % quotidiennement.
- **1/3 des directeurs** envisagent de quitter leur métier à court ou moyen terme. Ils étaient 60 % l'année dernière.
- **1 ESMS sur 2** a terminé l'année 2024 en déficit. Le déficit moyen est de - 131 051 €. Ce déficit est plus important de 8 points dans le secteur public (57 % des structures) que dans le secteur associatif et commercial (49 %).
- A nuancer cependant car 36 % ont reçu une aide pour limiter ou compenser leur déficit (42,3 % en 2023).

La tendance pour 2025 :

- 36,5 % des ESMS estiment qu'ils auront des difficultés de trésorerie pour payer l'ensemble de leurs charges de fonctionnement.
- 43,8 % ne disposent pas de réserves de compensation suffisantes pour couvrir un éventuel déficit.

**A court terme, si rien ne change, le modèle des Ehpad tel que nous le connaissons s'inscrira définitivement dans une spirale déficitaire pour une majorité d'établissements. Il est urgent d'agir**

- **Déploiement de la fusion dépendance et soin**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, 23 départements (dont la Haute Garonne, le Lot, les Landes...) expérimentent la nouvelle dotation FGU. Concernant le volet dépendance de cette nouvelle enveloppe, elle est calculée avec une **valeur du point national à 7.84 €** eu une participation des **résidents fixée à 6.10 €**.

Dans le cas où la valeur du point était déjà supérieure avant à 7.84 €, l'ancienne est conservée. De la même façon, dans le cas où la participation des résidents avant (ticket modérateur) étaient inférieure à 6.10 €, c'est l'ancienne qui est conservée. Charge à l'ARS de combler le différentiel.

Des informations arrivées souvent tardivement qui n'ont pas toujours permis d'avoir le temps nécessaire d'avertir officiellement le CVS, de modifier les contrats de séjour.....

- **Forfaits, valeurs du point et plafonds 2025 pour le soins**

Les montants plafonds 2025 du forfait journalier de soins des petites unités de vie (PUV) ainsi que ceux applicables aux forfaits journaliers de soins et de transport destinés aux accueils de jour se voient appliquer un taux de revalorisation inférieur à 1 %.

Forfait soins des Ehpad

Les valeurs du point 2025 qui constituent l'un des paramètres de l'équation tarifaire relative au forfait global de base relatif aux soins pour les Ehpad.

	Tarif global	Tarif partiel
Avec PUI	14,33 € (contre 14 € en 2024)	12,25 € (contre 11,97 € en 2024)
Sans PUI	13,60 € (contre 13,29 € en 2024)	11,57 € (contre 11,30 € en 2024)

Soit en moyenne un taux d'évolution de 2.35%. **Attention, depuis l'an dernier il existe un taux de revalorisation de l'enveloppe soin mécanique (GMP+PMP\*2.59).... sur laquelle il est appliquée le taux d'évolution, soit 2.35% en 2025, mais le reste des enveloppes HT, PASA, ADJ, financements complémentaires.... ne se voient appliquer que 0.82% en 2025.**

Concernant les petites unités de vie PUV) : Lors de la conclusion du CPOM, les organismes gestionnaires doivent acter l'option tarifaire de leur choix : soit la tarification applicable aux Ehpad, soit une tarification dérogatoire. Dans le cadre d'une tarification dérogatoire, les PUV peuvent demander à bénéficier d'un forfait journalier de soins dans la limite d'un montant fixé, pour l'exercice 2025, à 14,55 € (contre 14,43 € au titre de l'exercice 2024). Ce forfait intervient en complément du tarif journalier hébergement-accompagnement à la vie sociale et du plan d'aide dépendance.

Dans les accueils de jour autonomes, c'est-à-dire qui ne sont pas rattachés à un Ehpad, le plafond du forfait journalier de soins s'établit, pour l'exercice 2025, à 40,61 € (contre 40,28 € au titre de l'exercice 2024).

Le coût unitaire des places d'accueil de jour a également été légèrement augmenté. Il intègre, pour l'exercice 2025, un forfait journalier de transport plafonné à :

- 15,90 € pour les accueils de jour autonomes (contre 15,77 € en 2024) ;
- 13,06 € pour les accueils de jour adossés à un Ehpad (contre 12,95 € en 2024).

## COUP DE POUCE

/

## ACTUALITES OUTILS et IDEES NOUVELLES

L'ARS d'Ile-de-France vient de mettre en ligne un site consacré à la santé bucco-dentaire, à destination des professionnels des établissements et des services à domicile, élaboré avec le Géront'if (gérontopôle d'Ile-de-France). En effet, la santé bucco-dentaire joue un rôle primordial sur la santé et la qualité de vie des plus âgés, mais elle est souvent négligée, en particulier en établissement.

Ainsi, l'ARS met à disposition des professionnels des outils pour maintenir une bonne hygiène bucco-dentaire chez les personnes âgées (en Ehpad, en service hospitalier de gériatrie ou USLD, au domicile...). Il propose pour l'instant trois types de ressources.

D'abord, un **questionnaire permettant d'élaborer un protocole personnalisé de toilette buccale**. Selon les réponses renseignées en ligne, l'utilisateur obtiendra une fiche individualisée, qui présente le protocole recommandé en images et laisse de la place pour inscrire les préférences de la personne et autres remarques. Selon le protocole obtenu, il pourra aussi lui être suggéré de consulter la **fiche pédagogique** associée.

Le site comprend aussi des **grilles d'évaluation**, avec et sans schéma dentaire. Le guide relatif à leur utilisation doit encore être publié.

Enfin, des **vidéos pédagogiques** viendront prochainement compléter les ressources disponibles.

Accéder au site [Hygiène bucco-dentaire des personnes âgées de l'ARS Ile-de-France](#)

- **Guide pratique du numérique**

Le Collectif système d'information médico-social Bretagne a lancé un guide pratique dédié au numérique et pensé spécialement pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

Guide

## ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **L'ARS Bretagne : des outils pour le déploiement de la QVT**

Pour accompagner les ESMS dans l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) et dans la « *fidélisation des professionnels* », l'ARS de Bretagne publie une boîte à idées regroupant plusieurs initiatives locales.

Objectifs : « *promouvoir la mise en œuvre d'actions en faveur du bien-être des professionnels et plus précisément de la qualité de vie et des conditions de travail* », « *valoriser les bonnes pratiques et favoriser l'émergence de nouvelles idées* » et « *partager un panorama d'expériences de terrain* ».

Le document s'articule en 5 axes : démarches institutionnelles (mettre en place des espaces de discussions, par exemple), management (développer le management participatif), organisation du temps de travail (mettre en place des équipes autonomes, expérimenter la semaine de 4 jours pour renforcer l'attractivité et réduire le turn-over), recrutement et intégration des professionnels (organiser des journées d'accueil), offres de services (développer une offre de garde pour jeunes parents...).

En complément : [tableau de bord](#) ANAP sur QVCT

- **TDBP : La collecte est repoussée**

Les phases de collecte des données pour les tableaux de bord de la performance (TDBP) sont repoussées pour les établissements et services médico-sociaux (ESMS) et les services autonomie à domicile (SAD). Elles s'étendent du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2025. Initialement, les informations devaient être transmises entre la mi-mai et fin juin.

## ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Loi du 27 juin 2025 : Extension du rôle des IDE**

La loi du 27 juin 2025 sur la profession d'infirmier contient plusieurs mesures concernant le secteur social et médico-social. Parmi les évolutions, la loi acte le principe de l'accès direct aux infirmiers, dans le cadre de leur « *rôle propre* ». En clair, « *cela signifie que les patients pourront consulter une infirmière sans passer par un médecin, dans des cas relevant de sa compétence autonome* ».

Actes hors de leur rôle propre Par ailleurs, la loi met en place une expérimentation permettant de recourir directement aux infirmiers, sans passer par une prescription médicale, pour des actes qui ne relèvent pas de leurs propres compétences. Une expérimentation qui se déroulera dans 5 départements, pour 3 ans.

Ainsi, dans les Ehpad, MAS, FAM, IME, etc. –, les infirmiers pourront prendre en charge directement les patients, pour des actes ne relevant pas de leur rôle propre. Ils devront ensuite adresser un compte rendu au médecin traitant et l'intégrer au dossier médical partagé du patient.

Autre nouveauté : la loi reconnaît et encadre le statut d'infirmier coordonnateur en Ehpad. La loi officialise la place de ces Idec. Elle précise que le personnel des Ehpad « *peut comprendre* » – ce n'est donc pas une obligation – un infirmier coordonnateur. Lequel exerce « *en collaboration avec le médecin coordonnateur et en lien avec l'encadrement administratif et soignant de l'établissement* ». Ses conditions d'exercice devront être définies par décret.

- **La cour des comptes analyse son 1<sup>er</sup> groupe commercial (EHPAD)**

Pour son premier exercice d'analyse du fonctionnement d'un groupe commercial d'Ehpad, la Cour des comptes s'est attaquée à Bridge. Selon l'institution financière, qui a rendu le 25 juin un « *relevé d'observations définitives* » sur ce groupe d'Ehpad commerciaux. Ce rapport est une première pour la Cour des comptes. En effet, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 a ouvert la possibilité aux magistrats financiers de mettre leur nez dans la gestion des Ehpad privés lucratifs. Les magistrats financiers se sont aperçus que l'affichage d'une organisation en réseau (chaque établissement garde son autonomie) ne correspond pas à la réalité. « *La gouvernance très centralisée vide l'autonomie juridique de ces sociétés gestionnaires de toute réalité, et facilite les remontées de fonds vers la holding de tête* », écrit la Cour des comptes. Les trois rapporteurs ne se sont pas contentés d'éplucher les documents fournis par la direction de Bridge. Ils ont également fait le déplacement dans 7 Ehpad, dont 2 de façon inopinée. En moyenne, chaque visite d'inspection a débouché sur une moyenne de 3,41 injonctions par Ehpad Bridge, contre 0,63 dans le secteur commercial...

Une première analyse qui risque d'en amener d'autres à court terme.

## ACTUALITES DU CABINET

- **Bibliothèque**

*Depuis près d'un an maintenant, nous avons mis à votre disposition une bibliothèque règlementaire qui reprend les principaux textes avec la même ossature que la newsletter : « finance-budget ; qualité-gestion des risques ;...*

*N'hésitez pas à y aller : [bibliothèque](#)*

- **En déploiement et sur demande : Vous souhaitez être accompagné**

- Pour réaliser votre EPRD ou ERRD
- Pour réaliser voter PPI
- Pour vous préparer à votre évaluation
- Pour former des équipes en interne sur les thématiques financières, budgétaires, qualité...

*Renseignements au 06 78 20 53 02 ou à [cyril@cyrildechegne.fr](mailto:cyril@cyrildechegne.fr)*

## ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Formation d'accompagnant en gérontologie : et si on en parlait**

En 2018, la Croix Rouge, le Greta, France Travail et les Ehpad d'Occitanie inventaient la formation d'accompagnant en gérontologie pour pallier la pénurie d'aides-soignants qui sévissait depuis 2009 dans la région. Depuis, plus de 500 personnes l'ont suivie en 6 ans, et 83 % des professionnels sont toujours dans leur emploi 2 ans après.

Les candidats peuvent être des faisant fonction, qui travaillent déjà en Ehpad, ou des demandeurs d'emploi. « *Nous cherchons des personnes intéressées, qui ont envie d'apprendre et montrent une attitude respectueuse envers les personnes âgées* », explique Véronique Gémar (directrice d'EHPAD).

Ensuite, les candidats passent **entre 3 et 7 jours en immersion en Ehpad** avant de s'engager pour une **formation de 3 mois**, qui comprend deux périodes de stage (140 heures au total).

Cela permet un meilleur accompagnement des résidents et des **meilleures conditions de travail pour tous**. « *Pour les nouveaux salariés, c'est bien plus confortable de prendre leur poste dans ces conditions* », observe Véronique Gémar. Et les aides-soignants en place n'ont pas besoin de former de nouveaux professionnels sans cesse, intérimaire ou faisant-fonction.

Le tout pour un coût d'environ 12 000 euros par stagiaire (à la charge de France Travail ou de l'employeur selon la situation du candidat), une opération « *rentable pour la société au vu du taux d'emploi* », estime Véronique Gémar. « *C'est un excellent investissement en temps et en argent.* »

## ACTUALITES USAGERS ET AMELIORATION PRISE EN CHARGE

- **Accueil de jour : vers un assouplissement de certaines règles ?**

Un projet de décret prévoit que des accueils de jour soient possibles dans les Ehpad et les petites unités de vie de moins de 60 places sans se conformer au seuil réglementaire minimal de 6 places.

**A suivre...**

## AGENDA NATIONAL

- **15e congrès de la Société de gérontologie de Bordeaux et du Sud-Ouest les 09 et 10/10/2025**

Après une conférence inaugurale sur la gravité et la fréquence des infections chez la personne âgée, il sera évoqué les différents aspects de la pathologie infectieuse: antibiothérapie sous-cutanée, gestion des infections en Ehpad ou encore prélèvements microbiologiques à bon escient. Les ateliers seront consacrés à la gestion de la fausse route, à celle de l'épidémie et la place de l'antibiothérapie en fin de vie...

[Programme](#)

## AGENDA OCCITANIE

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site et ce [lien](#)).

Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter](#) le site).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter](#) le site).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site).

Informations au 04 68 52 22 22

## **AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE**

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail [ciapa@ciapa.fr](mailto:ciapa@ciapa.fr) ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 56 40 13 13

**Cyril Dechegne Consulting**

**Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD**

**Evaluateur Externe (AFNOR)**

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 -

[info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr)

[Site internet](#)

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud-ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à [info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr) avec la mention « inscription » ou aller directement sur le [site internet](#)